

Communiqué de presse

Don d'organes : et si je m'inscrivais dans le registre national ?

Sion, le 29 août 2019 — À l'occasion de la Journée nationale du don d'organes, le 7 septembre prochain, la population suisse sera sensibilisée aux thématiques du don d'organes et de la transplantation lors de rencontres d'information. L'Hôpital du Valais invite ses collaborateurs, patients et visiteurs à se positionner et communiquer leur décision sur le sujet. Les intéressés pourront directement s'inscrire dans le registre national du don d'organes de Swisstransplant.

Quasiment toutes les personnes en état de mort cérébrale ou décédées d'un arrêt cardiaque dans une unité de soins intensifs d'un hôpital peuvent faire un don d'organes. Il est donc très important que vous consigniez votre décision, pour ou contre ce don par une inscription dans le registre national du don d'organes. Il n'y a pas d'âge limite pour être donneur. Les critères décisifs sont l'état des différents organes et le consentement au don.

Il existe trois types de donneurs d'organes : les donneurs en état de mort cérébrale, les donneurs décédés après un arrêt cardiaque ainsi que les donneurs vivants. En 2018, la répartition était la suivante en Suisse : 126 donneurs en état de mort cérébrale, 32 donneurs en état de mort cérébrale après arrêt cardio-circulatoire et 120 donneurs vivants. Aujourd'hui, la Suisse poursuit ses efforts pour augmenter le nombre de donneurs. En 2018, 1'412 personnes étaient en attente et 68 d'entre elles sont malheureusement décédées faute de donneur compatible.

Communiquer sa décision

« *Communiquer de son vivant sa volonté de donner ou non ses organes, c'est important* », insiste Ivan Manuelli, coordinateur local pour le don d'organes et tissus au Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR). Il y a plusieurs moyens d'exprimer sa décision. Le registre national en fait partie et permet d'être inscrit dans une base fiable. Il s'agit d'une base de données en ligne sécurisée dans laquelle la décision personnelle de faire ou non un don d'organes et/ou de tissus peut être enregistrée. Fin 2018, plus de 40'000 personnes étaient déjà enregistrées dans le registre national de Swisstransplant. Les anciennes cartes de donneur conservent toutefois leur validité.

« La version numérique de la carte de donneur offre toutefois plusieurs avantages, dont la clarté du choix et le fait de soulager les proches, qui sont assurés du respect des souhaits du défunt », explique Stéphanie Gay, coordinatrice locale pour le don d'organes et tissus au CHVR. « Mais, dans tous les cas, un entretien a lieu avec les proches ».

Inscrivez-vous au registre national à l'Hôpital du Valais

L'entrée dans le registre s'effectue sur une base volontaire. Il suffit de quelques minutes pour s'inscrire et les informations peuvent être modifiées en tout temps.

Les coordinateurs du don d'organes et de tissus du Centre Hospitalier du Valais Romand vous proposent de vous inscrire directement online dans le registre national à :

- **l'Hôpital de Sion le mardi 3 septembre de 8 h 30 à 16 h 30**
- **l'Hôpital de Sierre le jeudi 5 septembre de 8 h 30 à 16 h 30**

Ils répondront à vos questions ou interrogations relatives au don d'organes. La vidéo suivante vous permet par ailleurs de découvrir comment fonctionne l'enregistrement dans le registre : https://youtu.be/J4fOs_2CdbQ

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :

- Stéphanie Gay (stephanie.gay@hopitalvs.ch) ou Ivan Manuelli (ivan.manuelli@hopitalvs.ch), coordinateurs du don d'organes et de tissus, Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) et Programme latin du don d'organes (PLDO), T 027 603 86 19
- **Informations et documents en ligne :**
www.swisstransplant.org
www.pldo.ch